

# Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône du 31 janvier 2019

Collège des «Caisses d'assurances mutuelles agricoles et  
caisses de mutualité sociale agricole»  
(collège 5d)

Liste « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) :.....  
.....  
.....

Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) :  
.....  
.....  
.....

N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
Noms supplémentaires				
2				
3				

(1) : Facultatif

- Parmi les candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois.

- Les candidats doivent être également électeurs au titre du collège des chefs d'exploitation.

**Le Mandataire :**

**Signature :**

A cette déclaration de candidatures doivent être joints :

- la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
- la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat